

**Présentation d'un projet
Innovation/expérimentation 2017-2018
Préparation à la fiche Expérithèque**

□ **Titre de l'action :**

**Les conseils coopératifs au collège,
une alternative à l'heure de vie de classe.**

□ **Résumé de l'action en une phrase :**

La mise en place de conseils coopératifs influe positivement sur le climat scolaire grâce à un cadre pédagogique qui développe la citoyenneté et les valeurs de coopération.

□ **Etablissement :** (coordonnées précises : mail, RNE, tel)
Collège Pierre de Ronsard

□ **Chef d'établissement :** Mme VESIN

□ **Ville et département :** Tours, Indre et Loire

□ **Nom et coordonnées du porteur de projet :** Damien FORTIER

□ **Objectifs de l'action**

Permettre aux élèves d'avoir un espace d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté au collège.

Permettre aux enseignants d'expérimenter un autre positionnement qui permet l'analyse et une meilleure connaissance des élèves.

A terme, donner vie au conseil de vie collégien dont le cadre pourrait être le même que celui des conseils coopératifs.

□ **Effets attendus**

▪ Sur les acquis des élèves

➤ **Sur le plan du comportement,** les élèves vont apprendre à vivre ensemble grâce à un cadre explicite qui met en avant le langage. On peut s'attendre à une diminution de la violence où les conflits, à termes, seront gérés dans le respect des différents points de vue au service de la construction d'un projet de classe.

La mise en situation de ce cadre pédagogique rend le cadre légitime. On peut s'attendre à moins de défiance de la part des élèves et plus de civilité.

Enfin, la pratique des conseils coopératifs développe en situation l'exercice de la citoyenneté. Les élèves qui auront plusieurs années de pratique sauront s'investir dans la vie du groupe classe mais aussi dans la vie du collège (CVC, CA, élèves délégués...) A plus long terme, on peut espérer qu'ils développent une conscience citoyenne propice à la construction d'une société adaptée aux enjeux de la mondialisation.

- **Sur le plan des compétences langagières**, cette pratique développe l'écoute, la synthèse et l'élocution. Elle peut donner confiance aux élèves qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer.
- **Sur le plan cognitif**, on peut s'attendre à ce que les élèves développent la pensée. Les retombées sur les résultats scolaires peuvent être significatifs.

- Sur les pratiques des enseignants

- Cette pratique oblige l'enseignant à **se positionner différemment**. Il sort de la pédagogie frontale et a **deux rôles** à exercer durant le conseil :
Il peut être **membre du conseil** et dans ce cas, doit demander la parole pour s'exprimer **au même titre que les élèves faisant partie de l'assemblée**.
Il est garant du cadre. Quand il le juge nécessaire, si le cadre de départ n'est pas respecté, il réintroduit la règle. Cette sécurité qu'il apporte au groupe est alors perçue comme de la bienveillance et non comme le flicage habituel que tous vivent mal (élèves et enseignant).
Cette distance, liée à ce positionnement différent, lui permet également d'observer ses élèves dans un cadre nouveau.
Enfin, cette pratique l'oblige à l'analyse de pratique et la mise en commun des expériences.

- Sur l'établissement

La pratique du conseil coopératif permet donc d'échanger sur la base d'expériences innovantes, c'est mobilisant et stimulant intellectuellement. Cela permet aussi à terme de prendre conscience que les adultes dans un collège peuvent aussi s'appliquer ce cadre du conseil coopératif pour mieux gérer le vivre ensemble (entre professeurs, la vie scolaire l'administration, le personnel de service et les élèves.)

On peut s'attendre enfin à ce que le climat de l'établissement soit plus serein et que tous s'impliquent plus pour le faire vivre autrement.

- **Raisons du projet/contexte/point de départ**

- **Constat :**

- Les élèves et les enseignants n'arrivent pas à se mobiliser pour faire vivre le CVC.
- Le contenu de l'heure de vie de classe, en dehors de la transmission d'informations, n'est pas cadré.
- La population du collège évolue, les incivilités sont nombreuses. Le cadre est imposé et non légitime.

- **Analyse et proposition d'une expérience validée par la direction :**

La présence d'enseignants du premier degré dans le collège permet de confronter les pratiques et de transmettre la culture des conseils coopératifs (pratique assez répandue dans le 1° degré). Au cours de l'année 2016/2017, quatre collègues ont été formés. Leur enthousiasme a débouché sur une information de Damien Fortier en réunion plénière en juin.

Depuis septembre, l'équipe de direction, Mme Vesin Principale, Mr Visonneau Principal adjoint et Mr Setini Principal adjoint SEGPA, se proposent d'en faire un axe fort du projet d'établissement.

De nombreux enseignants émettent le souhait de s'essayer à cette pratique.

❑ **Qu'est-ce qu'on envisage de changer ?**

Il est envisagé de transformer l'heure de vie de classe en conseil coopératif.

Pour les élèves d'ULIS et de SEGPA, la fréquence sera d'une fois par semaine.

Pour les générales elle sera pour commencer d'une fois par quinzaine. La difficulté pour les générales sera de voir comment rendre permanent le cadre du conseil coopératif malgré les changements de salles et de professeurs et de voir si cette fréquence suffit pour lancer une dynamique de transformation du groupe.

❑ **Description précise du projet :**

Mise en place de Conseil coopératif comme alternative à l'heure de vie de classe. (Pour plus de renseignement sur le cadre et le fonctionnement du conseil coopératif, voir le document de présentation joint.)

❑ **Modalités de mise en œuvre**

Lancement de l'action sur deux séances par classe engagée en début d'année.

L'enseignant coordonnateur du projet se propose de former les enseignants et les classes en les accompagnant lors de la mise en place du cadre du conseil coopératif.

Il se rendra disponible pour ré-intervenir à la demande car la mise en place de ce cadre est complexe et parfois déstabilisante pour l'enseignant.

Régulation du projet, analyse Début janvier :

Mutualisation de nos pratiques, recherche des améliorations à trouver sur le fonctionnement du conseil coopératif. (Comment assurer la permanence du cadre du conseil coopératif dans les classes de générale ?)

Premières évaluations par rapport aux objectifs attendus.

➤ Pour cela, nous avons besoin d'au moins deux heures de travail ensemble.

Définition en collectif d'objectifs pour aller plus loin (pourquoi pas une recherche action ?)

❑ **Quel est l'initiateur /le coordonnateur du projet ?**

Damien Fortier – Professeur des écoles spécialisé D en poste sur l'ULIS du collège.

fortierdamien@aol.com + adresse académique

❑ **Enseignants et classes engagées dans l'action**

Les deux enseignants d'ULIS (Mrs Ceccaldi et Fortier)

Tous les professeurs principaux (ainsi que les PLP qui s'associent à la démarche) des classes SEGPA : Mme Berneron, Mr Robert, Mme Auger, Mr Buttet, Mme Guillard.

Les PP des 6° C (Mme Mosestigg), 5°G (Mr Mallard) 5°F (Mme Roy)) ;4°D (Mme Perret d'Angloz),4°C (Mme Diart)

❑ **Partenariats**

En projet, impliquer l'OCCE (office central des coopératives scolaires) et l'ESP (Mme Roisin)

❑ **Evaluation :**

En fin d'année, les classes ont -elles été transformées ? (climat, incivilités)

Les élèves s'impliquent-ils plus dans leur vie de collégien ?

Les professeurs sont-ils prêts à renouveler l'expérience ? Leurs pratiques ont-elles évoluées ?

Le climat scolaire au sein du collège a-t-il été modifié ?

❑ **Points d'appui :**

Les collègues sont partants pour tenter l'expérience. En SEGPA, c'est la totalité des classes qui vivront l'expérience.

❑ **Freins :**

Pour les 3^o générale, l'heure de vie de classe est consacrée à l'orientation. Elles ne peuvent pas vivre l'expérience du conseil coopératif.

Dans le 2^o degré, il n'est pas possible qu'une classe gère une coopérative scolaire. Comment, en restant dans le cadre institutionnel, permettre à chaque classe d'avoir la possibilité de gérer un budget ?

En classes générales, la fréquence d'une fois par quinzaine semble trop juste. Il serait intéressant que les professeurs de français et d'histoire géographie incluent dans leur programmation des acquisitions possibles à faire en langage ou en citoyenneté (compétences transversales)

